



## Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

### Séance du jeudi 18 décembre 2014

Conseillers communautaires en exercice : 137

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la CCIT du Doubs - 46 avenue Villarceau - 25000 Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET

Ordre de passage des rapports : 0.1, 0.2, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, 1.1.6, 1.1.7, 1.1.8, 1.2.1, 1.2.2, 1.2.3, 1.2.4, 1.2.5, 1.2.6, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 5.5, 5.6, 5.7, 2.1, 2.2, 2.3, 2.4, 2.5, 2.6, 2.7, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 3.8, 3.9, 3.10, 3.11, 4.2, 4.3, 8.1, 8.2, Motion

La séance est ouverte à 18h15 et levée à 21h45.

**Etaient présents :** Amagney : M. Thomas JAVAUX Arguel : M. André AVIS Audeux : Mme Françoise GALLIOU Auxon-Dessous : M. Jacques CANAL, Mme Marie-Pierre MARQUIS Auxon-Dessus : M. Serge RUTKOWSKI Avanne-Aveney : Mme Marie-Jeanne BERNABEU, M. Alain PARIS Besançon : M. Julien ACARD, M. Eric ALAUZET, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Pascal BONNET, M. Emile BRIOT, Mme Claudine CAULET, M. Guerric CHALNOT, M. Laurent CROIZIER, M. Pascal CURIE, M. Yves-Michel DAHOUI (jusqu'au 1.2.3), Mme Marie-Laure DALPHIN, Mme Danielle DARD, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Jean-Louis FOUSSERET, Mme Pauline JEANNIN, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Philippe MOUGIN, Mme Sophie PESEUX, Mme Danielle POISSENOT (jusqu'au 2.1), M. Yannick POUJET (jusqu'au 2.1), M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB, Mme Karima ROCHDI (jusqu'au 1.2.6), M. Dominique SCHAUSS, M. Rémi STAHL, Mme Ilva SUGNY, Mme Catherine THIEBAUT, M. Michel VIENET, Mme Anne VIGNOT (à partir du 0.2), Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF Boussières : M. Bertrand ASTRIC Braillans : M. Alain BLESSEMALLE Busy : M. Alain FELICE Chalezeule : M. Andrée ANTOINE, M. Christian MAGNIN-FEYSOT Chalèze : M. Gilbert PACAUD Champagny : M. Olivier LEGAIN Champoux : M. Philippe COURTOT (représenté par M. Patrice BESAND) Champvans-les-Moulins : M. Florent BAILLY Chaucenne : M. Bernard VOUGNON Chaudfontaine : M. Jacky LOUISON Châtillon-le-Duc : Mme Catherine BOTTERON (jusqu'au 3.1) Dannemarie-sur-Crête : Mme Catherine DEMOLY Deluz : M. Fabrice TAILLARD Ecole-Valentin : Mme Brigitte ANDREOSSO, M. Yves GUYEN Fontain : Mme Martine DONEY Franois : M. Eric PETIT Gennes : Mme Thérèse ROBERT Grandfontaine : Mme Martine GIVERNET, M. François LOPEZ La Chevillotte : M. Roger BOROWIK (jusqu'au 5.6) La Vèze : Mme Catherine CUINET Le Gratteris : M. Cédric LINDECKER Mamirolle : M. Daniel HUOT, Mme Francine MARTIN Marchaux : M. Patrick CORNE Mazerolles-le-Salin : M. Daniel PARIS Montfaucon : M. Pierre CONTOZ Montferrand-le-Château : M. Pascal DUCHEZEAU, Mme Pascale HANUS Morre : Mme Marie-Christine MARTINET Nancray : M. Vincent FIETIER, Mme Annette GIRARDCLOS Noiron : M. Bernard MADOUX Novillars : Mme Christine BITSCHENE Osselle : Mme Sylvie THIVET Pelousey : Mme Catherine BARTHELET, M. Daniel VARCHON Pirey : Mme Odette COMTE, M. Robert STEPOURJINE Pouilley-les-Vignes : M. Jean-Marc BOUSSET, Mme Annie SALOMEZ Pugey : M. Frank LAIDIE (jusqu'au 1.2.3) Rancenay : M. Michel LETHIER Roche-lez-Beaupré : M. Jacques KRIEGER Routelle : M. Daniel CUCHE Saône : M. Yoran DELARUE, Mme Sylvie GAUTHEROT Serre-Sapins : M. Gabriel BAULIEU, Mme Valérie BRIOT Tallenay : M. Jean-Yves PRALON Thise : M. Alain LORIGUET Thoraise : M. Jean-Paul MICHAUD Torpes : M. Denis JACQUIN (jusqu'au 5.7) Vaire-Arcier : M. Charles PERROT Vaire-le-Petit : M. Jean-Noël BESANCON Vaux-les-Prés : M. Bernard GAVIGNET Vorges-les-Pins : Mme Julie BAVEREL

**Etaient absents :** Besançon : M. Frédéric ALLEMANN, M. Patrick BONTEMPS, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, Mme Myriam EL YASSA, M. Ludovic FAGAUT, Mme Béatrice FALCINELLA, Mme Fanny GERDIL-DJAOUAT, M. Abdel GHEZALI, M. Philippe GONON, M. Jacques GROSPERRIN, Mme Solange JOLY, M. Thierry MORTON, M. Michel OMOURI, Mme Mina SEBBAH, Mme Laetitia SIMON Beure : M. Philippe CHANEY, Mme Chantal JARROT Chemaudin : M. Gilbert GAVIGNET, Mme Marie-Pascale BRIENTINI Châtillon-le-Duc : M. Philippe GUILLAUME Dannemarie-sur-Crête : M. Gérard GALLIOT Franois : Mme Oriane DELAGUE Larnod : M. Hugues TRUDET Miserey-Salines : M. Marcel FELT, Mme Ada LEUCI Montfaucon : Mme Corinne PETER Morre : M. Jean-Michel CAYUELA Novillars : M. Philippe BELUCHE Roche-lez-Beaupré : Mme Nicole WEINMAN Thise : Mme Laurence GUIBRET

**Secrétaire de séance :** M. Alain PARIS

#### Procurations de vote :

**Mandants :** F. ALLEMANN, YM. DAHOUI (à partir du 1.2.4), L. FAGAUT, F. GERDIL-DJAOUAT, A. GHEZALI, P. GONON, J. GROSPERRIN, S. JOLY, M. OMOURI, T. MORTON, D. POISSENOT (à partir du 2.2), K. ROCHDI (à partir du 5.1), M. SEBBAH, L. SIMON, A. VIGNOT (jusqu'au 0.1), P. CHANEY, P. GUILLAUME (jusqu'au 3.1), O. DELAGUE, M. FELT, JM. CAYUELA, P. BELUCHE, F. LAIDIE (à partir du 1.2.4), L. GUIBRET

**Mandataires :** G. CHALNOT, D. DARD (à partir du 1.2.4), S. PESEUX, C. MICHEL, M. LOYAT, ML DALPHIN, P. BONNET, C. LIME, M. VIENET, N. BODIN, I. SUGNY (à partir du 2.2), R. REBRAB (à partir du 5.1), L. CROIZIER, T. BIZE, F. PRESSE (jusqu'au 0.1), J. BAVEREL, C. BOTTERON (jusqu'au 3.1), E. PETIT, S. RUTKOWSKI, MC. MARTINET, C. BITSCHENE, A. AVIS (à partir du 1.2.4), A. LORIGUET

**Délibération n°2014/002657**

**Rapport n°1.1.1 - Avance du budget principal au budget annexe « Zone d'activité du Noret »**

## Avance du budget principal au budget annexe « Zone d'activité du Noret »

**Rapporteur : Gabriel BAULIEU, Vice-Président**

**Commission : Finances, ressources humaines, communication et aide aux communes**

Inscription budgétaire	
BP 2014 et PPIF 2014-2018 « Avance du budget principal au budget annexe Zone du Noret »	Montant prévu en DM3 2014 : 603 723 € Montant de l'opération : 603 723 €

### Résumé :

Afin d'homogénéiser les pratiques du Grand Besançon vis-à-vis des budgets annexes de zone, il est proposé de couvrir le besoin de financement du budget annexe « Zone du Noret » par une avance remboursable du budget principal, tout comme le budget annexe « Aménagement Zone Nord des Portes de Vesoul ».

En 2014, d'après les prévisions de CA, l'avance s'élèverait à 603,8 K€ ; ce montant pourra être actualisé pour le Conseil communautaire.

En vue de l'aménagement de la zone économique du Noret et de sa commercialisation, un budget annexe a été ouvert en 2007. Il est assujéti à la TVA et géré en comptabilité M14.

### **I. Rappel : versement d'une subvention de « prix » au budget annexe de la « Zone d'activité du Noret »**

Compte tenu du coût de revient de cette opération et du prix de vente généralement pratiqué dans des zones d'activités présentant des caractéristiques similaires, pour l'intérêt économique et social du territoire de l'agglomération, il a été décidé par délibération du 16 février 2007 d'allouer une subvention de prix à ce budget annexe.

Le produit des ventes des terrains aménagés attendus (900 K€) ne permet pas de couvrir l'ensemble des dépenses prévisionnelles (1 069 017 € déduction faite des subventions), la CAGB alloue donc une subvention de prix s'élevant à 3,38 € HT par m<sup>2</sup>. Cette participation est versée au fur et à mesure des ventes.

### **II. Besoin de financement du budget annexe Noret**

Dans l'attente des recettes de cessions, un emprunt de type revolving a été mobilisé en 2007 à hauteur de 947 K€. A ce jour, le capital restant dû sur cet emprunt est de 628 K€. Il est proposé de rembourser ce dernier et de verser une avance du budget principal au budget annexe pour faire face au besoin de financement du budget annexe afin de :

- homogénéiser les pratiques du Grand Besançon vis-à-vis des budgets annexes de zone. Le besoin de financement du budget annexe « Aménagement Zone Nord des Portes de Vesoul » est couvert par une avance remboursable du budget principal depuis sa création en 2011.
- conserver l'enveloppe non consolidée de l'emprunt concerné (environ 4 M€), au regard des incertitudes qui pèsent sur l'évolution des taux à court et moyen terme actuellement, pour financer d'autres projets du Grand Besançon. En effet, les conditions de cet emprunt signé en 2006 sont très favorables.

L'avance remboursable correspond au besoin de financement du budget annexe, dans l'attente de la perception des recettes liées aux ventes.

A titre d'exemple, d'après la prévision de CA 2014, l'avance versée en 2014 serait de 603,8 K€.

<b>Recettes prévisionnelles 2014</b>	<b>42 091.78 €</b>	<b>Dépenses prévisionnelles 2014</b>	<b>645 865.01 €</b>
Excédent d'investissement N-1	9 850.74 €	Remboursement d'emprunt	628 000.00 €
Ventes	27 144.00 €	Terrains /Etudes/ Travaux/ frais financiers	17 865.01 €
Subvention de prix	5 097.04 €		
<b>Besoin de financement 2014 du budget annexe</b>		<b>603 773.23 €</b>	

A noter, d'après les prévisions de CA 2014, il n'y aura pas de recours à l'emprunt sur le budget principal en 2014, par conséquent cette avance faite au budget annexe ne génère pas de charges d'intérêt pour le budget principal de la CAGB.

Enfin, au regard du calendrier prévisionnel des ventes à venir, le plan de financement de la zone d'activité prévoit des remboursements de l'avance faite par le budget principal dès 2015. L'avance serait intégralement remboursée avant la clôture du budget annexe. Ce calendrier est indicatif, il est susceptible d'évoluer.

**A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur la mise en place d'une avance remboursable du budget principal au budget annexe « Zone d'activité du Noret ».**

Pour extrait conforme,

Le Vice-Président suppléant,

Gabriel BAULIEU  
1<sup>er</sup> Vice-Président

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 125

Contre : 0

Abstention : 0

Préfecture de la Région Franche Comté  
Préfecture du Doubs  
Contrôle de légalité

Reçu le 24 DEC. 2014